COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NÉGOS 2025-2029

L'Alliance syndicale dépose une offre finale pour le secteur résidentiel

Une dernière main tendue pour éviter un conflit

Montréal, le 21 mai 2025 — À la suite de la demande faite vendredi dernier par l'Alliance syndicale de la construction à l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ) pour un blitz de négociation, des rencontres ont eu lieu durant la longue fin de semaine. Malgré ces efforts, aucune entente n'a été conclue.

L'APCHQ a transmis une offre d'entente intérimaire (d'une durée d'un an) à l'issue des discussions exploratoires, mais l'Alliance syndicale estime que cette proposition est insuffisante et ne répond pas aux besoins urgents des travailleurs et des travailleuses. « Les salarié.e.s du secteur résidentiel perdent en moyenne 145 $ par semaine et ne retrouveront jamais cet argent. Il est urgent d'agir. La main que nous tendons aujourd'hui à l'APCHQ est notre ultime tentative pour éviter un conflit de travail », a déclaré Alexandre Ricard, porte-parole de l'Alliance syndicale.

Une offre finale soumise pour un vote

L'Alliance syndicale dépose, ce matin, une dernière offre afin de sortir de l'impasse et de respecter les travailleurs et travailleuses du secteur résidentiel. En échange, elle demande à l'APCHQ de la soumettre directement au vote à ses membres, afin de leur donner l'occasion d'accepter, ou de refuser, les termes de cette offre finale. L'Alliance croit que les employeurs méritent le droit de se prononcer sur une proposition qui s'aligne avec celles déjà acceptées dans les trois autres secteurs de l'industrie. Il est important de se rappeler que, pour ces trois secteurs, les patrons avaient jugé à près de 90 % que des termes similaires à cette offre étaient satisfaisants.

L'Alliance syndicale considère qu'il serait juste de passer au vote pour éviter que l'application des moyens de pression — pouvant aller jusqu'à la grève — ne soit engagée. Si l'APCHQ refuse de soumettre cette offre ou si ses membres la rejettent, l'Alliance syndicale devra évaluer ses options pour les prochaines étapes à venir.

Un secteur en péril

L'Alliance syndicale est inquiète pour la suite des choses. Le secteur résidentiel vit une crise d'attractivité et de rétention de la main-d'œuvre. Plusieurs travailleuses et travailleurs quittent actuellement ce secteur pour aller vers d'autres chantiers, où les conditions sont meilleures et les ententes respectées. Sans des conditions salariales à la hauteur, il sera impossible de construire le Québec de demain et de répondre aux besoins criants en matière de logement de la population.

Mandat de grève
Conformément à la Loi R-20, l'Alliance syndicale est autorisée, dès aujourd'hui, à exercer un mandat de grève obtenu par les cinq syndicats. Si ce moyen de pression s'avère nécessaire pour obtenir le rattrapage salarial attendu, il sera utilisé. Les travailleuses et travailleurs du secteur résidentiel méritent le respect et des conditions à la hauteur de leur contribution essentielle.

À propos de l'Alliance syndicale de la construction
L'Alliance syndicale est composée des cinq syndicats de l'industrie de la construction : la FTQ-Construction, le Syndicat québécois de la construction (SQC), le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International), la CSD-Construction et la CSN-Construction. Ils unissent leurs voix pour représenter l'ensemble des travailleurs et des travailleuses de l'industrie lors de la négociation des conventions collectives. www.facebook.com/AllianceSyndicale/

– 30 –

SOURCE : Alliance syndicale de la construction
Renseignements :
Élisabeth Cloutier, conseillère aux communications
514 625-2479